

<p style="text-align: center;">Séance du Conseil de Ville du 1^{er} juin 2026, à 19 h 00 Salle du Conseil de Ville - Procès-verbal no 4 / 2026</p>

1. Communications de la Présidente du Conseil de Ville
2. Appel
3. PV n° 03 du 27 avril 2026
4. Questions orales
5. Rapport d'activité 2024 de la Commission de gestion et vérification des comptes (CGVC)
6. Règlement relatif à l'évacuation et au traitement des eaux (RETE)
7. Demande d'un crédit d'étude de 164'000.- francs pour l'élaboration du projet de l'Avenue de la gare, la réalisation du plan spécial et un plan d'actions pour l'activation des rez-de-chaussée (UETP)
8. Demande d'un crédit de 106'000.- francs pour la réalisation de travaux à l'Avenue de la Gare 11 dans le but d'y aménager un espace vivre ensemble (CSJL)
9. Développement de la motion 5.01/26 – «Un rapport annuel sur l'activité générale du Conseil communal et de l'administration communale plus digeste», PSD-JSJ, M. Maël Bourquard (MPE/CHA)
10. Réponse à la question écrite 2.16/25 – «Préparation de la population en cas de dangers naturels imminents», PLR et PVL, Mme Christine Domont (MPE/CHA/POL/UETP)
11. Réponse à la question écrite 2.17/25 – «L'informatique un outil au service de l'administration et de la population », PSD-JSJ, M. Marc Ribeaud (MPE/INF/CHA)
12. Réponse à la question écrite 2.01/26 – «Souveraineté numérique- un enjeu de gouvernance communale», CS-POP et Vert-e-s, Mme Céline Robert-Charrue Linder (MPE/SFI/INF)
13. Réponse à la question écrite 2.02/26 – «La sécurité de la population- la Ville répond-elle aux besoins», Le Centre, M. Patrick Frein (MPE/CRISD/RH)
14. Réponse à la question écrite 2.03/26 – «Mises à ban- intérêt public et réévaluation», CS-POP et Vert-e-s, M. Patrick Comment (MPE/POL/BAT/UETP)
15. Rapport de réalisation du postulat 4.05/25 – «Projet pilote de Vieille Ville sans voiture», PCSI, Mme Florine Jardin (UETP/MPE/POL)
16. Rapport de réalisation du postulat 4.03/25 « Bâtiments publics ou semi-publics- mettre en place un dispositif de concertation et coordination » , PSD-JSJ, M. Aliou Wade (BAT)
17. Divers

1. COMMUNICATIONS DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DE VILLE

Mme Suzanne Maitre-Schindelholz, présidente, ouvre à la quatrième séance de l'année 2026 et souhaite, au nom du Bureau, de bons débats à l'assemblée. Elle annonce la nomination de Mme Ariane Hanser comme suppléante pour le groupe PCSI. Elle informe ensuite que le groupe CS-POP et Vert-e-s demande le report du point 12 de l'ordre du jour en raison de l'absence de son auteure. Mis au vote, le report est accepté sans opposition. Elle revient sur le jass du Conseil de Ville du 30 avril, qu'elle qualifie de réussite, et recommande d'en réserver la date pour l'année suivante. Elle félicite également les organisateurs de la Danse sur la Doux ainsi que de la Fête de la transition, dont le succès a été favorisé par une forte participation et une météo favorable.

2. APPEL

Conseil de Ville

39 membres sont présent-e-s

Mme, M., Suzanne **Maître-Schindelholz**, présidente, Noémie **Chiffelle Lachat**, 1ère vice-présidente, Patrick **Frein**, 2e vice-président, Christine **Domont**, scrutatrice 1, Matthieu **Weissbrodt**, scrutateur 2

Mme, M., Jordan **Ali**, Vincent **Barraud**, Luis **Bartolomé**, Dominique **Bättig**, Serge **Beuret**, Céline **Blaser**, Maël **Bourquard**, Pierre **Brulhart**, Dominique **Bugnon**, Sophie **Chevrey Schaller**, Steve **Claude**, Patrick **Comment**, Pascal **Domont**, Martine **Duplain**, Jessy **Gigandet**, Florine **Jardin**, Asad-Uz-Zaman **Kazi**, Nicolas **Kocher**, Jean-François **Lovis**, Grégoire **Mertenat**, Julien **Paratte**, Céline **Petermann**, Jacques **Riat**, Marc **Ribeaud**, Michel **Rion**, Magali **Rohner**, Olivier **Schaller**, Loïc **Schindelholz**, Mansouratou **Sokpolie**, Laurence **Studer**, Mehmet **Suvat**, Aliou **Wade**, Fanny **Wisler**, Mérance **Woudman**.

Excusé-e-s : Mme, M., Iskander **Ali**, Florian **Battilotti**, Thierry **Kamber**, Khelaf **Kerkour**, Céline **Robert-Charrue Linder**, Colin **Vollmer**.

Conseil communal

M. Christophe **Badertscher**, Département de l'énergie et des eaux

M. Damien **Chappuis**, Département de la mairie et de la promotion économique

M. Patrick **Chappuis**, Département de la cohésion sociale, de la jeunesse et du logement

M. Emmanuel **Koller**, Département de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics

M. Claude **Schlüchter**, Département de la culture, des sports et des écoles

Secrétariat du Conseil de Ville

Mme Lucie **Üncücan-Daucourt**

Huissier

M. Philippe **Hammel**

3. PV N° 03 DU 27 AVRIL 2026

Le procès-verbal du 27 avril 2026 est accepté à la majorité évidente.

4. QUESTIONS ORALES

Mme Jessy Gigandet, PCSI, demande si le Conseil communal envisage de développer de nouvelles démarches permettant de mieux identifier et accompagner les seniors isolés ou fragilisés qui ne recourent pas spontanément aux aides existantes.

M. Patrick Chapuis, rappelle que les personnes âgées de 65 ans et plus représentent près de 25 % de la population delémontaine. Il souligne l'adoption, en février 2024, d'une politique communale en faveur des seniors prévoyant de nombreuses mesures destinées à favoriser leur qualité de vie et leur maintien à domicile. Parmi celles-ci figurent notamment des visites et contacts téléphoniques réguliers, un répertoire des prestations disponibles, une permanence dans le futur Espace vivre ensemble, des aides à la mobilité, des rencontres annuelles, un service de livraison à domicile ainsi que le renforcement des réseaux de proximité et de voisinage. Le Conseil communal mentionne également les actions cantonales visant à lutter contre l'isolement et le non-recours aux prestations sociales.

Mme Jessy Gigandet, PCSI, est satisfaite.

M. Marc Ribeaud, PSD-JSJ, revient sur le devenir du kiosque du quai de la Sorne, sujet déjà évoqué en 2023. Il souhaite connaître l'évolution de la situation à la suite de l'abandon du projet de réaménagement des quais.

M. Emmanuel Koller indique que le kiosque a été vendu une première fois en 2024 puis à nouveau en 2025 à un nouveau propriétaire. Une demande de reprise visant l'exploitation d'une activité de restauration a été refusée, seule une activité de kiosque à journaux étant autorisée. La Commune précise qu'elle est actuellement dans l'attente d'une demande de location. Les conditions envisagées prévoient un contrat renouvelable périodiquement ainsi qu'un loyer de 1'650 francs. Le futur exploitant devra également remplir les conditions administratives nécessaires à l'exploitation du kiosque.

M. Marc Ribeaud, PSD-JSJ, est satisfait.

M. Dominique Bättig, UDC, revient sur une précédente discussion relative au sentiment d'insécurité à Delémont et à une affaire impliquant un agent de sécurité publique. Il s'interroge sur les conséquences de cet événement pour la collaboration entre la police cantonale, la police municipale et les agents de sécurité publique. Il questionne également les procédures de recrutement et de vérification des compétences des personnes engagées.

M. Damien Chappuis, maire, rappelle que l'intervention des forces de l'ordre a été menée de manière adéquate au regard des éléments connus au moment des faits. Il souligne qu'il était alors impossible de connaître les circonstances exactes de l'événement et que la priorité consistait à assurer la prise en charge et la sécurité de la personne concernée. Il précise que celle-ci était employée par le Canton et non par la Municipalité. Il réaffirme que la Commune procède aux vérifications nécessaires lors des recrutements et met tout en œuvre pour garantir la sécurité de la population.

M. Dominique Bättig, UDC, n'est pas satisfait.

M. Nicolas Kocher, PLR et PVL, demande quelles sont les conséquences financières de la création du nouveau Service des bâtiments, désormais distinct du Service de l'urbanisme, et s'interroge sur son impact sur la masse salariale.

M. Claude Schlüchter explique que cette réorganisation vise à améliorer l'efficacité administrative, à renforcer les synergies entre services et à simplifier les processus décisionnels. La création d'un secrétariat commun à plusieurs services permet notamment une meilleure coordination et une mutualisation de certaines tâches. Sur le plan financier, plusieurs réductions de postes sont prévues à la suite de départs à la retraite ou de diminutions volontaires du taux d'activité, sans licenciement. La réorganisation doit permettre une réduction totale de 1,6 équivalent plein temps et générer, à terme, une économie annuelle estimée à environ 155'000 francs sur la masse salariale.

M. Nicolas Kocher, PLR et PVL, est satisfait.

Mme Laurence Studer, UDC, demande des précisions concernant le projet de réaménagement de la route du Vorbourg, notamment en ce qui concerne son financement, les étapes décisionnelles à venir et les possibilités d'intervention des habitants.

M. Emmanuel Koller indique que, dans le prolongement de la généralisation des zones à 30 km/h dans le quartier, la mise à 30 km/h de la route du Vorbourg est actuellement à l'étude. Il relève que cette route est relativement étroite et fréquentée par des piétons, des cyclistes et des promeneurs, ce qui justifie l'examen d'une telle mesure. Il précise toutefois qu'aucune décision définitive n'a encore été prise.

Mme Laurence Studer, UDC, est partiellement satisfaite.

5. RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025 DE LA COMMISSION DE GESTION ET VÉRIFICATION DES COMPTES (CGVC)

M. Olivier Schaller, Le Centre, présente le rapport d'activité 2025 de la Commission de gestion et de vérification des comptes (CGVC). Il indique que la Commission s'est réunie à quatorze reprises durant l'année afin d'examiner les comptes et le fonctionnement de l'administration communale. Elle a notamment pris position sur les comptes communaux 2024, les comptes 2024 du FRED ainsi que sur le rapport d'activité de la Ville. La CGVC a analysé plusieurs dossiers importants, parmi lesquels Clair-Logis, le projet Gare Sud, les indemnités du Conseil communal, l'installation de caméras en Vieille Ville, différents projets des Services industriels, la gestion des heures supplémentaires, la réorganisation des départements ainsi que le Centre sportif. À cette occasion, elle a notamment rappelé l'importance du respect des procédures réglementaires en matière de crédits, en particulier pour les projets des Services industriels. Concernant les heures supplémentaires, la CGVC relève des améliorations observées dans leur gestion. Elle indique également avoir échangé avec l'exécutif communal au sujet de la réorganisation des départements afin de s'assurer de la cohérence et de l'efficacité des mesures envisagées. La CVC souligne par ailleurs la nécessité de clarifier ses prérogatives et sa marge d'intervention, notamment en ce qui concerne les informations reçues lors de ses

séances. Elle estime qu'une telle clarification permettrait d'améliorer la communication avec le Conseil de Ville et annonce son intention d'aborder cette question prochainement avec le délégué aux affaires communales. M. Schaller remercie les personnes ayant contribué aux travaux de la commission et indique que celle-ci entend poursuivre son activité dans un esprit de transparence et de rigueur. Il relève toutefois que, depuis le début de l'année 2026, la CGVC rencontre des difficultés de fonctionnement. Les changements intervenus au sein des groupes politiques ont modifié la composition de la commission et un siège demeure vacant pour le groupe socialiste. En outre, deux membres sont absents pour une longue durée en raison de problèmes de santé. Cette situation, conjuguée aux contraintes d'agenda habituelles, a fréquemment empêché l'atteinte du quorum nécessaire au bon déroulement des séances et compliqué la répartition des tâches entre les membres restants. Il se réjouit que le nouveau règlement d'organisation prévoie l'élection de suppléants dès la prochaine législature, tout en estimant que les sièges actuellement vacants devraient être repourvus rapidement afin de garantir la poursuite des activités de la commission dans de bonnes conditions. Il conclut en lançant un appel à candidatures pour renforcer les effectifs de la CGVC.

6. RÈGLEMENT RELATIF À L'ÉVACUATION ET AU TRAITEMENT DES EAUX (RETE)

Entrée en matière

M. Emmanuel Koller demande l'extension de son temps de parole

DÉCISION : l'extension du temps de parole est acceptée par vote à main levée.

M. Emmanuel Koller présente le projet de révision du règlement relatif à l'évacuation et au traitement des eaux (RETE), rendu nécessaire par les exigences cantonales imposant à toutes les communes une adaptation de leur système de financement selon le principe du pollueur-payeur et de l'autofinancement. Il rappelle que les charges annuelles du fonds des eaux usées s'élèvent à environ 2,06 millions de francs, comprenant notamment la participation au syndicat d'épuration des eaux ainsi que les coûts liés au maintien de la valeur du réseau communal. Il explique que le système actuel, financé uniquement par une taxe à la consommation, doit être remplacé par un modèle combinant une taxe de base et une taxe à la consommation. Le Conseil communal a retenu le système de la taxe échelonnée, jugé plus simple à administrer et moins exposé aux recours. Il précise que la répartition imposée par le Canton prévoit que 30 % des coûts soient couverts par les raccordements et 70 % par la consommation. Selon les simulations réalisées, la majorité des catégories d'utilisateurs ne subiront pas d'augmentation, voire bénéficieront d'une diminution de leurs charges. En revanche, la catégorie T1, correspondant aux plus faibles consommateurs d'eau, représentant environ 10 % des raccordements, verra sa facture annuelle passer d'environ 130 à 280 francs. Cette hausse résulte principalement de l'introduction de la taxe de base. Malgré cela, le nouveau système ne couvrira pas intégralement les charges, générant un déficit annuel d'environ 330'000 francs, qui pourra être absorbé grâce aux réserves existantes du fonds. Les commissions compétentes ont préavisé favorablement le règlement.

Mme Laurence Studer, UDC, exprime ses réserves concernant la catégorie T1. Elle relève que cette catégorie ne concerne pas uniquement des maisons individuelles, mais également de nombreux logements récents équipés de compteurs individuels. Elle estime que le nouveau système pénalise les petits consommateurs et les personnes vivant seules, dont la facture pourrait pratiquement doubler malgré une consommation modérée. Selon elle, cette situation est difficilement conciliable avec le principe du pollueur-payeur et soulève une question d'équité. Elle demande si une autre solution pourrait être envisagée pour éviter cette augmentation.

M. Nicolas Kocher, PLR et PVL, annonce que son groupe refuse l'entrée en matière. Il estime que le nouveau système entraîne une augmentation inacceptable des taxes pour une partie de la population, en particulier pour les usagers de la catégorie T1. Selon lui, le principe du pollueur-payeur ne doit pas se transformer en une augmentation de la charge fiscale pour les citoyens les plus économes.

M. Matthieu Weissbrodt, CS-POP et VERT-E-S, indique que son groupe soutient le règlement. Il salue l'intégration d'objectifs liés à la durabilité, à la gestion des eaux pluviales et à l'adaptation aux enjeux climatiques. Il relève également l'introduction explicite du principe de causalité dans le financement du système. Il souligne toutefois une contradiction entre les objectifs de sobriété affichés et la structure tarifaire proposée, qui conduit à une diminution du coût marginal de l'eau pour les plus gros consommateurs. Il considère que cette logique mérite d'être réexaminée à l'avenir, notamment au regard des objectifs climatiques, de l'équité tarifaire et de l'encouragement à une consommation responsable. Malgré ces réserves, il estime que le règlement constitue une étape positive et mérite d'être soutenu.

M. Vincent Barraud, PSD-JSJ, indique que le groupe socialiste soutiendra le projet de règlement. Il considère que celui-ci permet de concilier le respect du principe de causalité imposé par la législation avec la nécessité d'assurer un financement pérenne des infrastructures d'évacuation et de traitement des eaux. Il souligne que cette question revêt une importance croissante dans un contexte marqué par l'augmentation des épisodes

météorologiques extrêmes liés au changement climatique, qui exercent une pression accrue sur les réseaux et les installations d'assainissement. Il relève toutefois qu'une clarification importante devrait être apportée dans la communication du Conseil communal concernant les conséquences concrètes de la nouvelle tarification. Selon lui, il convient de préciser plus clairement que la taxe de base est facturée au propriétaire de l'immeuble et non aux locataires. Il rappelle que, conformément au droit supérieur et aux recommandations de la Chambre immobilière jurassienne en matière de frais accessoires, cette taxe de base ne peut pas être répercutée sur les locataires dans les charges locatives. Il estime dès lors que les craintes exprimées quant à une hausse généralisée des coûts pour les ménages locataires doivent être nuancées. À ses yeux, cette distinction est essentielle pour apprécier correctement les effets du nouveau règlement sur les différentes catégories de la population. Sous réserve de cette précision, le groupe socialiste considère que le projet atteint un équilibre satisfaisant entre financement du service public, respect des exigences légales et répartition des charges, et appelle à son adoption.

M. Dominique Bättig, UDC, relève que le débat a mis en évidence des choix politiques qui dépassent le simple aspect technique du règlement. Il s'interroge sur l'opportunité d'un modèle alternatif qui garantirait un accès gratuit à un volume minimal d'eau considéré comme indispensable, les consommations supérieures étant ensuite facturées de manière progressive. Selon lui, l'eau constitue un bien public essentiel et le système proposé risque de pénaliser les petits consommateurs ainsi que les ménages qui adoptent déjà des comportements économes. Il estime que chaque consommateur devrait être facturé individuellement en fonction de sa consommation réelle au-delà d'un seuil minimal garanti.

M. Emmanuel Koller reconnaît que la principale difficulté du projet concerne effectivement la catégorie T1. Il explique que la hausse résulte avant tout de la structure imposée par le droit cantonal, qui attribue une importance prépondérante à la taxe de base afin de couvrir les coûts fixes du système d'assainissement, notamment l'entretien des réseaux d'évacuation, des ouvrages techniques, des chambres de raccordement et des stations d'épuration. Selon les explications fournies par les autorités cantonales, ces coûts fixes représentent une part importante des charges du système, indépendamment du volume d'eau effectivement consommé. Il admet que certains logements équipés de compteurs individuels seront également touchés par cette augmentation, notamment dans des immeubles locatifs récents où chaque appartement dispose de son propre raccordement mesuré. Il reconnaît que cette situation peut paraître difficilement conciliable avec une stricte application du principe du pollueur-payeur pour les ménages qui consomment peu d'eau. Il souligne toutefois que la commune ne dispose d'aucune marge de manœuvre pour modifier les principes fondamentaux fixés par le Canton. Selon lui, seule une modification du droit cantonal ou du modèle de référence imposé aux communes permettrait de revoir le mécanisme de calcul de la taxe. Le Conseil communal a néanmoins examiné différentes possibilités lors de ses discussions internes et a cherché à limiter autant que possible les effets du nouveau système sur les différentes catégories d'usagers. Il relève également que les autorités communales ont elles-mêmes été surprises par le caractère dégressif du tarif de consommation, qui conduit à une diminution relative du coût du mètre cube pour les plus gros consommateurs. Bien que ce mécanisme puisse sembler contre-intuitif au regard des objectifs de sobriété et du principe du pollueur-payeur, la commune a dû appliquer le modèle cantonal de calcul et les catégories prédéfinies par celui-ci, en veillant à interpréter ces paramètres de la manière la plus équilibrée possible.

DÉCISION : l'entrée en matière est acceptée par 31 voix contre 6, il y a 1 abstention.

Discussion de détail :

Mme Laurence Studer, UDC, estime que chaque commune devrait pouvoir adapter sa réglementation en matière d'eau selon ses propres réalités. Elle regrette l'application du principe du pollueur-payeur dans le cas présent, considérant qu'il pénalise les personnes seules ou celles qui font des efforts pour économiser l'eau. Elle relève que la charge pour la collectivité ne varie pas selon que dix appartements disposent d'un compteur unique ou de compteurs individuels, alors que les conséquences tarifaires diffèrent. Constatant que les nouvelles constructions tendent vers une individualisation des compteurs, elle considère que les usagers concernés devraient en bénéficier. Elle souligne enfin que le règlement peut être modifié et qu'une adaptation lui paraît réalisable.

M. Pierre Brulhart, PSD-JSJ, relève une coquille sur la première ligne du tableau tarifaire mentionnant Il demande également des clarifications concernant la taxation, afin de savoir si celle-ci s'applique par immeuble ou par appartement.

M. Pascal Domont, PLR et PVL, remercie le Conseil communal pour la proposition de règlement. Il regrette toutefois l'absence d'un tableau comparatif mettant en évidence les modifications entre l'ancien et le nouveau règlement, ce qui a rendu l'analyse difficile. Selon lui, les changements relatifs aux taxes, particulièrement importants pour les propriétaires, auraient dû être davantage mis en avant. Il estime que ce travail comparatif devrait être réalisé par les services compétents et non par les membres du Conseil de Ville. Il demande en outre des explications sur la taxation des eaux de pluie, qu'il juge potentiellement pénalisante pour les personnes investissant dans des systèmes de récupération d'eau.

M. Dominique Bättig, UDC, considère que les discussions ont mis en évidence la nécessité d'approfondir certains aspects du projet. Au nom de son groupe, il propose le renvoi du règlement en commission afin de réexaminer notamment le système et les modalités de taxation.

M. Maël Bourquard, PSD-JSJ, souhaite obtenir des précisions supplémentaires, notamment sur le fait que la taxation soit liée à un immeuble, à un bâtiment ou à un compteur individuel. À défaut de clarifications suffisantes, il indique que le groupe socialiste soutiendra la proposition de renvoi en commission.

[Interruption de séance à la demande de M. Koller acceptée par plus de 10 membres du Législatif]

M. Emmanuel Koller précise tout d'abord que la première ligne du tableau tarifaire résulte d'une erreur et présente ses excuses. Concernant la distinction entre taxe de base et taxe de raccordement, il relève qu'une confusion existe entre les compteurs d'électricité et les compteurs d'eau. Il explique que, dans la grande majorité des immeubles, un seul raccordement d'eau dessert l'ensemble du bâtiment et sert également de base au calcul du traitement des eaux usées. La taxe de base est ainsi répartie entre les logements, ce qui la rend proportionnellement moins élevée pour les ménages vivant dans un immeuble collectif. S'agissant des eaux de pluie, il précise que celles utilisées pour l'arrosage ne sont pas taxées. En revanche, lorsque l'eau provenant d'une citerne est utilisée à des fins domestiques, elle doit être mesurée et soumise à taxation, puisqu'elle rejoint ensuite le réseau d'assainissement et la STEP. Concernant la demande de renvoi en commission, il rappelle que la commission UETP a été informée en détail lors de sa séance du 18 novembre 2025 au moyen d'une présentation comprenant différents scénarios comparatifs entre l'ancien et le nouveau système pour les catégories de consommateurs T1, T2 et T3. Il estime dès lors que les informations nécessaires avaient été transmises, tout en reconnaissant que le message accompagnant le règlement aurait pu présenter plus clairement cette problématique.

DÉCISION : la demande de renvoi en commission UETP est rejetée par 12 voix contre 24, il y a 2 abstentions.

DÉCISION : le règlement relatif à l'évacuation et au traitement des eaux et le règlement tarifaire (RETE) sont acceptés par 28 voix contre 6, il y a 4 abstentions.

7. **DEMANDE D'UN CRÉDIT D'ÉTUDE DE 164'000.- FRANCS POUR L'ÉLABORATION DU PROJET DE L'AVENUE DE LA GARE, LA RÉALISATION DU PLAN SPÉCIAL ET UN PLAN D'ACTIONS POUR L'ACTIVATION DES REZ-DE-CHAUSSÉE (UETP)**

Mme Suzanne Maitre-Schindelholz, présidente, précise que Mme Florine Jardin se récusé pour les votes relatifs à ce crédit en raison de sa fonction.

Entrée en matière

M. Emmanuel Koller présente la demande de crédit d'étude relative au réaménagement de l'Avenue de la Gare. Il rappelle le caractère stratégique de cette artère, première image de la ville pour les visiteurs arrivant en train ou en bus. Il souligne la dégradation de la situation commerciale, marquée notamment par la fermeture prochaine de Manor et la multiplication des vitrines vides. Il rappelle que des démarches participatives ont déjà été menées avec les habitants et les commerçants afin d'identifier des mesures rapides d'amélioration. Il relève également le mauvais état des infrastructures souterraines, qui renforce la nécessité d'une intervention. Le projet prévoit notamment une zone de rencontre à 20 km/h, des aménagements paysagers, une rénovation complète des infrastructures, l'élaboration d'un plan spécial et une stratégie de dynamisation des rez-de-chaussée commerciaux. Il rappelle que la Ville doit signer avant septembre 2027 une convention de financement fédéral de 1,3 million de francs. Le crédit d'étude demandé s'élève à 164'000 francs et comprend l'actualisation des études existantes, de nouvelles études d'aménagement, l'élaboration du plan spécial, une étude sur l'éclairage public, une étude de faisabilité géothermique et une stratégie d'activation des rez-de-chaussée. Il considère que l'amendement socialiste visant à supprimer certaines de ces études affaiblirait la cohérence du projet. Il précise enfin que trois commissions ont préavisé favorablement la demande de crédit.

Mme Mérane Woudman, CS-POP et VERT-E-S, relève que le dossier du réaménagement de l'Avenue de la Gare est en discussion depuis de nombreuses années et que des ressources importantes ont déjà été investies dans diverses études depuis 2009, sans qu'un projet concret n'ait encore abouti. Elle estime que la situation provisoire actuelle, marquée par la présence d'aménagements temporaires et de structures en bois au milieu de la chaussée, ne contribue pas à renforcer l'attractivité du secteur. Elle regrette que la demande de crédit ne fasse pas référence à l'étude réalisée en 2020 par Espace Suisse, alors même que celle-ci avait permis d'élaborer, avec la participation des commerçants et d'autres acteurs locaux, une stratégie de valorisation du quartier de la Gare comprenant de nombreuses recommandations pour son développement futur. Selon elle, il conviendrait désormais de s'appuyer sur ce travail existant et de mettre en œuvre les mesures identifiées plutôt que de financer de nouvelles études portant sur des problématiques déjà largement analysées. Elle s'interroge également sur la portée réelle des démarches participatives menées avec les habitants et les commerçants, se demandant dans quelle mesure leurs contributions seront effectivement prises en compte dans le projet. S'agissant de la problématique des rez-de-chaussée commerciaux, elle

rappelle plusieurs recommandations formulées dans le rapport d'Espace Suisse, notamment la mise en place d'occupations temporaires des locaux vacants, l'animation de l'espace public devant les vitrines inoccupées et la valorisation de produits régionaux. Elle souligne également la nécessité d'un travail de sensibilisation auprès des propriétaires afin de les inciter à adapter les loyers commerciaux à la réalité du marché. Elle relève encore le potentiel de développement de l'habitat dans les étages supérieurs des immeubles, tout en insistant sur la nécessité d'offrir aux habitants des espaces publics de qualité, particulièrement des espaces verts, et de limiter les nuisances sonores. Elle rappelle enfin que le rapport préconise une intervention coordonnée sur plusieurs dimensions simultanément, à savoir la qualité de l'espace public, la mobilité, les conditions-cadres du commerce et des activités économiques, la qualité du logement ainsi que la vie sociale et culturelle. Au vu de ces éléments, elle annonce le soutien de son groupe à l'amendement proposé par le groupe socialiste. Elle exprime par ailleurs sa déception face à l'abandon de l'option d'une zone piétonne, estimant qu'une telle mesure aurait constitué une véritable opportunité d'améliorer la qualité de l'espace public. Elle relève que le tronçon concerné dispose déjà de peu de places de stationnement et considère qu'une réflexion devrait être menée sur des itinéraires de contournement du trafic ainsi que sur une meilleure mise en valeur des nombreuses possibilités de stationnement existant à proximité, notamment dans les parkings du Pré-Guillaume, de Migros, Aldi, Lidl, du Ticle et de la Poste. Enfin, elle salue les éléments positifs du projet, en particulier la plantation d'arbres sur l'ensemble de l'Avenue et l'intégration future d'un espace dédié au vivre-ensemble.

Mme Laurence Studer, UDC, s'interroge sur l'absence de boucheries à Delémont malgré l'importance de sa population et estime que cette situation reflète un problème d'attractivité du centre-ville. Selon elle, le manque de places de stationnement à proximité des commerces constitue un facteur explicatif. Elle exprime également des réserves quant à la limitation de vitesse à 20 km/h, qu'elle juge difficile à respecter, notamment pour les transports publics. Elle suggère d'étudier d'autres solutions, comme l'instauration d'un sens unique permettant de conserver des places de parc tout en développant les espaces destinés aux piétons, aux cyclistes ou aux terrasses. Elle doute que les mesures proposées suffisent à ramener de l'activité commerciale dans le secteur.

M. Maël Bourquard, PSD-JSJ, indique que le groupe socialiste soutiendra l'entrée en matière, considérant qu'il est nécessaire de poursuivre les démarches visant à revaloriser l'avenue de la Gare et à étendre la réflexion jusqu'au secteur du collège. Il salue ainsi la volonté du Conseil communal d'engager concrètement ce projet. Il relève toutefois qu'il est regrettable que la fermeture annoncée de Manor semble avoir constitué l'élément déclencheur de cette demande de crédit. À la lecture du message, il constate en effet que les financements fédéraux étaient déjà prévus à l'horizon 2027 et estime que la Ville aurait pu anticiper davantage cette démarche sans attendre cet événement. Il rappelle également que les préoccupations liées à l'attractivité urbaine ne concernent pas uniquement l'avenue de la Gare. Selon lui, la Vieille Ville mérite elle aussi une attention soutenue et il craint que la politique communale ne procède par déplacements successifs des priorités d'un quartier à l'autre. Cette situation donne, à son sens, l'impression que de nombreuses études sont réalisées sans qu'elles ne débouchent sur des réalisations concrètes. Il rappelle qu'une succession d'analyses et de réflexions a été menée depuis 2009 concernant l'avenue de la Gare et s'interroge sur le risque de reproduire le même schéma pour la Vieille Ville, avec de nouvelles demandes de crédits d'étude dans quelques années sans avancées tangibles sur le terrain. Il explique que ces constats ont conduit son groupe à examiner en détail la composition du crédit demandé. Le groupe socialiste estime qu'il convient de distinguer les études directement indispensables à la revalorisation et au réaménagement de l'avenue de la Gare de celles qui pourraient être financées autrement ou qui reposent sur des réflexions déjà largement documentées. C'est pourquoi il annonce que son groupe proposera de maintenir les crédits consacrés aux études de base relatives au projet d'aménagement, soit celles permettant de développer concrètement le réaménagement du secteur, tout en demandant la suppression de certaines autres rubriques. Concernant notamment la stratégie d'activation des rez-de-chaussée, il considère que les nombreuses études réalisées depuis 2009, ainsi que les consultations répétées des habitants, commerçants et acteurs concernés, fournissent déjà suffisamment d'éléments pour passer à une phase plus opérationnelle. Il estime dès lors que la Ville dispose aujourd'hui des informations nécessaires pour avancer dans la concrétisation du projet plutôt que de poursuivre les analyses. Il annonce enfin qu'il reviendra plus en détail sur les postes concernés lors de la discussion détaillée du crédit et sur les amendements proposés par son groupe.

M. Pascal Domont, PLR et PVL, annonce le soutien de son groupe à l'entrée en matière. Il demande toutefois un bilan des aménagements provisoires de mobilier urbain installés à titre de test. Il s'interroge également sur la pertinence d'intégrer dans ce crédit l'étude relative aux sondes géothermiques ainsi que la stratégie d'activation des rez-de-chaussée. Il estime que certaines compétences, notamment en matière d'éclairage public, pourraient déjà exister au sein des Services industriels. Il demande également des précisions sur les conséquences du projet pour la circulation et les transports publics. Enfin, il évoque l'idée d'installer un marché couvert dans des locaux vacants afin de renforcer l'attractivité commerciale du secteur.

M. Dominique Bättig, UDC, juge que les solutions proposées manquent d'innovation et reproduisent des approches qui n'ont pas démontré leur efficacité. Selon lui, les difficultés du commerce de centre-ville résultent avant tout du niveau des loyers, de la concurrence du commerce en ligne et de l'évolution des habitudes de consommation. Il estime qu'une réflexion plus large devrait être menée sur de nouveaux modèles de

développement urbain et commercial. Il s'interroge notamment sur la notion d'activation des rez-de-chaussée et se demande si celle-ci ne traduit pas implicitement l'abandon progressif de la vocation commerciale du centre-ville au profit du logement. Bien qu'il soutienne l'entrée en matière, il se montre très critique quant à la portée et à l'originalité du projet.

M. Emmanuel Koller souligne que le projet présenté vise précisément à repenser en profondeur l'avenir de l'Avenue de la Gare. Selon lui, il est désormais nécessaire d'admettre que ce secteur ne retrouvera vraisemblablement plus la configuration commerciale qui a été la sienne par le passé. À la suite des échanges menés notamment avec les responsables de Manor, il estime peu réaliste d'espérer l'implantation de nouveaux grands commerces dans cette partie de la ville. Il considère dès lors que l'enjeu principal consiste à transformer l'avenue de la Gare en un espace urbain plus attractif, davantage orienté vers la qualité de vie, la convivialité et les usages publics. Il évoque notamment la création d'espaces arborisés, de lieux favorisant la déambulation, d'aménagements où le piéton occuperait une place prioritaire ainsi que le maintien d'une offre de petits commerces de proximité susceptibles d'animer le quartier. Revenant sur la question du stationnement soulevée par plusieurs intervenants, il indique que les démarches participatives menées avec les commerçants et les habitants ont mis en évidence des attentes très divergentes. Certains commerçants considèrent que la présence de places de parc directement devant leur établissement demeure essentielle à leur activité, tandis que d'autres estiment au contraire qu'une réduction du trafic et une amélioration de la qualité de l'espace public constitueraient un atout pour le secteur. Il relève ainsi qu'aucune solution consensuelle n'a émergé des consultations et que le projet devra tenir compte de ces intérêts parfois contradictoires. Il rappelle néanmoins que plusieurs parkings importants existent déjà à proximité immédiate de l'avenue de la Gare et qu'ils continueront à offrir des possibilités de stationnement aux visiteurs. Concernant la stratégie d'activation des rez-de-chaussée commerciaux, il précise que l'objectif n'est pas de recommencer intégralement les études déjà réalisées, mais de s'appuyer sur les travaux existants, notamment ceux menés par Espace Suisse, afin de les actualiser et de les traduire en mesures concrètes. Il explique qu'un travail spécifique devra être entrepris auprès des propriétaires immobiliers afin de mieux comprendre les mécanismes qui freinent actuellement l'occupation des locaux commerciaux. Cela impliquera notamment une analyse des loyers pratiqués, une réflexion sur leur adéquation avec les réalités économiques actuelles ainsi que l'examen de nouvelles formes de valorisation des immeubles. Il évoque par exemple la possibilité de mieux répartir les revenus locatifs entre les surfaces commerciales et les logements situés dans les étages afin de rendre les locaux commerciaux plus accessibles. Il estime également nécessaire de développer une approche structurée comprenant des enquêtes, des formulaires, des analyses et des propositions concrètes à destination des propriétaires. Parmi les pistes envisagées figurent des occupations temporaires de locaux vacants, des utilisations transitoires de vitrines, des expositions ou encore d'autres formes d'animation destinées à maintenir une activité visible dans le quartier. Répondant aux critiques portant sur le manque d'avancement des projets urbains, il rappelle que la Ville a dû procéder à des arbitrages et définir des priorités en fonction de ses capacités financières et organisationnelles. Il indique qu'un projet de requalification de la Vieille Ville figurait également parmi les réflexions en cours, mais qu'il a été temporairement suspendu au profit de l'avenue de la Gare. Selon lui, cette décision repose sur le constat que la Vieille Ville demeure aujourd'hui globalement attractive et fonctionnelle, alors que l'avenue de la Gare présente des signes plus marqués de dégradation urbaine et commerciale nécessitant une intervention prioritaire. Enfin, s'agissant du mobilier urbain provisoire installé dans le secteur, il précise qu'il sera maintenu jusqu'à la présentation d'un projet définitif. Il reconnaît que ces aménagements ont suscité de nombreuses réactions et critiques, mais estime qu'ils permettent néanmoins d'occuper temporairement l'espace dans l'attente d'une solution globale. Il invite dès lors le Conseil de Ville à accorder au Conseil communal les moyens nécessaires pour poursuivre les études et élaborer un projet cohérent prenant en considération les attentes des habitants, des commerçants, des propriétaires et de l'ensemble des usagers du secteur.

[Entrée en matière non combattue]

Discussion de détail :

Mme Laurence Studer, UDC, cite l'exemple d'une commerçante ayant dû payer pour installer l'enseigne de son salon de coiffure. Elle estime qu'il n'est pas normal que des commerçants soient soumis à de telles charges pour signaler leur activité et considère que ce type de contrainte devrait être supprimé afin de soutenir l'activité économique locale.

M. Maël Bourquard, PSD-JSJ, présente et motive l'amendement déposé par son groupe visant à réduire le crédit d'étude en supprimant trois postes spécifiques, à savoir l'étude du nouveau concept d'éclairage public, l'étude de faisabilité des sondes géothermiques sur le domaine public et la stratégie d'activation des rez-de-chaussée commerciaux. Il précise d'emblée que son groupe ne remet pas en cause la nécessité de poursuivre les études directement liées au réaménagement et à la revalorisation de l'avenue de la Gare, mais estime que certaines prestations pourraient être financées par d'autres moyens déjà à disposition de la Ville. Concernant l'étude relative à l'éclairage public, il relève que plusieurs crédits et budgets sont déjà consacrés à cette

thématique. Il cite notamment le crédit-cadre relatif à l'éclairage public pour la période 2022-2026, qui dispose encore selon le budget 2026 d'un solde de 339'000 francs destiné à l'entretien, à l'exploitation et à l'extension du réseau. Il mentionne également la rubrique budgétaire consacrée à l'énergie, dotée d'environ 490'000 francs, ainsi que le projet « Voie lactée », pour lequel plus d'un million de francs demeure disponible. Au vu de ces montants, il considère que l'étude de 20'000 francs prévue dans le crédit pourrait être financée à l'intérieur des enveloppes existantes plutôt que par une nouvelle demande de crédit. S'agissant de l'étude de faisabilité géothermique, il rappelle que le Conseil de Ville a récemment adopté une planification énergétique ambitieuse et qu'il soutient pleinement les démarches permettant d'exploiter le potentiel énergétique local. Toutefois, il estime que cette étude devrait être financée par le fonds à vocation énergétique alimenté par la taxe prélevée sur la consommation d'électricité. Selon lui, les objectifs poursuivis correspondent précisément aux missions de ce fonds, lequel est destiné à soutenir des mesures concrètes de mise en œuvre de la politique énergétique communale. En ce qui concerne la stratégie d'activation des rez-de-chaussée, il considère que la Ville dispose déjà d'une base de travail suffisamment solide grâce aux nombreuses études réalisées ces dernières années, notamment celle d'Espace Suisse. À son avis, les montants prévus pour les études générales d'aménagement de l'avenue de la Gare devraient permettre d'intégrer cette réflexion sans qu'un mandat supplémentaire soit nécessaire. Il rappelle que plusieurs processus participatifs ont déjà été menés auprès des habitants, commerçants et propriétaires et estime que les informations recueillies permettent désormais de passer à une phase de réalisation. Il conclut en indiquant que son groupe souhaite concentrer les ressources financières sur les études indispensables à l'élaboration du projet d'aménagement proprement dit, tout en utilisant les outils budgétaires et les fonds spécialisés déjà existants pour les autres volets.

M. Emmanuel Koller répond aux arguments avancés par le groupe socialiste et s'oppose à l'amendement proposé. Concernant l'éclairage public, il rappelle que les fonds et crédits évoqués par M. Bourquard ne constituent pas des réserves librement disponibles mais qu'ils sont déjà affectés à des prestations, investissements et engagements précis. Il indique notamment que les montants inscrits dans les comptes des Services industriels servent à financer les charges d'exploitation courantes, les amortissements, les intérêts ainsi que les investissements déjà programmés. Selon les informations transmises par les services compétents, ces enveloppes ne disposent pas de marges supplémentaires permettant d'absorber une nouvelle étude sans remettre en cause l'équilibre financier des fonds concernés. Il précise que le crédit-cadre relatif à l'éclairage public a été adopté antérieurement et que l'étude aujourd'hui proposée n'avait pas été intégrée dans sa planification initiale. Il développe un raisonnement similaire concernant les sondes géothermiques. Tout en reconnaissant l'existence d'un fonds énergétique, il souligne que celui-ci est déjà mobilisé pour financer d'autres projets et prestations prévus dans le cadre de la politique énergétique communale. Il relève qu'en 2025, près de la totalité des montants budgétés dans ce fonds ont déjà été engagés. Dès lors, l'intégration de nouvelles dépenses risquerait soit de créer un déséquilibre financier, soit d'obliger la Ville à entreprendre des démarches administratives complémentaires afin d'obtenir de nouveaux financements. Abordant ensuite la stratégie d'activation des rez-de-chaussée, il reconnaît l'importance des études antérieures, notamment celles réalisées par Espace Suisse, et confirme qu'elles serviront de base au travail futur. Toutefois, il estime qu'il ne suffit pas de reprendre des recommandations existantes pour les transformer en actions concrètes. Selon lui, un important travail de terrain reste nécessaire. Celui-ci comprend notamment l'identification systématique des propriétaires concernés, la préparation de questionnaires et de formulaires, la collecte d'informations, l'analyse des données recueillies ainsi que l'élaboration de propositions adaptées à chaque situation. Il souligne également la nécessité d'approcher les propriétaires de manière structurée afin de comprendre les obstacles à la location des surfaces commerciales, d'analyser les niveaux de loyers pratiqués et d'envisager des solutions concrètes, qu'il s'agisse d'occupations temporaires, de nouvelles formes d'activités ou de modèles économiques adaptés à la réalité actuelle du commerce de centre-ville. Plus largement, il considère que l'ensemble des postes contestés participe à une vision globale du projet et qu'ils ne peuvent être dissociés du réaménagement de l'avenue de la Gare. Selon lui, limiter les études aux seuls aspects d'infrastructure reviendrait à négliger plusieurs facteurs essentiels à la réussite de l'opération. Il estime qu'un projet de cette ampleur doit être conçu de manière cohérente en intégrant simultanément les questions d'aménagement urbain, d'énergie, d'éclairage, d'attractivité commerciale et de qualité de vie. À ses yeux, retirer ces éléments du crédit constituerait un mauvais signal politique et risquerait de réduire les chances de succès d'un projet destiné à améliorer durablement l'image, l'attractivité et la vitalité de l'avenue de la Gare.

DÉCISION : la proposition socialiste d'adaptation du message et de l'arrêté comme suit: Le crédit d'étude de CHF 119'000.- pour l'actualisation du projet pour la partie Sud « Place de la Gare – rue de l'Avenir, pour le projet de la partie centre « rue de l'Avenir – Collège» et pour le plan spécial est acceptée par 22 voix contre 12, il y a 3 abstentions et 1 personne n'a pas voté.

DÉCISION : le crédit d'étude modifié pour l'élaboration du projet de l'Avenue de la Gare est Accepté par 34 voix, il y a 3 abstentions et 1 personne n'a pas voté.

8. DEMANDE D'UN CRÉDIT DE 106'000.- FRANCS POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX À L'AVENUE DE LA GARE 11 DANS LE BUT D'Y AMÉNAGER UN ESPACE VIVRE ENSEMBLE (CSJL)

Entrée en matière

M. Patrick Chapuis présente la demande de crédit de 106'000 francs destinée à l'aménagement d'un espace « Vivre ensemble » à l'avenue de la Gare 11. Il rappelle que la Ville développe plusieurs projets sociaux à destination des aînés, des enfants, des jeunes et de l'ensemble de la population. Les démarches menées ont mis en évidence un manque de lieux de rencontre accessibles sans obligation de consommation. Le projet répond également à l'objectif du programme de législature 2023-2027 visant à renforcer la cohésion sociale. Le projet-pilote prévoit la transformation d'un bâtiment communal sous-utilisé en un lieu de rencontre intergénérationnel. Ses objectifs sont de favoriser les rencontres, améliorer l'accès aux prestations grâce à une permanence d'accueil et d'information, lutter contre le non-recours aux aides sociales et offrir un second point d'ancrage pour les activités jeunesse et familles. La phase test est prévue de 2027 à fin 2028. Les travaux d'aménagement s'élèvent à 85'000 francs, comprenant notamment la fibre optique (23'500 francs), un monte-escalier (21'000 francs), la suppression d'une cloison (12'500 francs) et un système de fermeture Salto (11'000 francs). Une enveloppe de 14'000 francs est prévue pour l'identité visuelle et la signalétique, ainsi que 7'000 francs pour le mobilier et les émoluments liés au changement d'affectation. Il précise que 40'000 francs de travaux d'entretien (peinture, électricité, sanitaire) seront financés par le crédit-cadre ordinaire et ne figurent pas dans la présente demande. L'investissement total atteindra ainsi 146'000 francs. Les coûts d'exploitation sont estimés à 16'000 francs par an. La coordination sera assurée par le personnel du CSJL à hauteur d'environ 20 %, avec l'appui de nombreux partenaires ayant déjà manifesté leur intérêt, notamment Pro Senectute, Ajam, la Croix-Rouge jurassienne, la Maison de l'enfance, l'Espace jeunes, Caritas Jura, Terre d'accueil et Siana 24. En cas d'acceptation, les travaux débuteront à l'automne 2026, l'ouverture interviendra début 2027 et une évaluation sera réalisée fin 2028. Le Conseil communal ainsi que les commissions compétentes préavisent favorablement le projet à l'unanimité.

Mme Céline Blaser, CS-POP et VERT·E·S, indique que son groupe salue la création d'une maison de quartier répondant à plusieurs besoins insuffisamment couverts, notamment un lieu de rencontre pour la jeunesse, les familles, les seniors et les associations. Elle précise que son groupe ne combat pas l'entrée en matière.

M. Dominique Bättig, UDC, estime que le vivre-ensemble ne relève pas de l'organisation étatique mais d'un processus naturel. Il juge le projet trop vaste, hétérogène et éloigné des besoins de la majorité de la population. Il considère toutefois pertinente l'idée d'un lieu de rencontre intergénérationnel mais souhaiterait un recentrage sur les besoins des seniors. Estimant le projet utopique et insuffisamment structuré, il annonce son opposition à l'entrée en matière.

M. Pascal Domont, PLR et PVL, annonce le soutien de son groupe à la demande de crédit. Il s'interroge sur d'éventuelles économies liées au regroupement d'activités actuellement hébergées dans d'autres locaux et se réjouit de la valorisation d'un bâtiment communal.

DÉCISION : **l'entrée en matière est acceptée par 36 voix contre 1, il y a 1 abstention.**

Discussion de détail :

Mme Céline Blaser, CS-POP et VERT·E·S, réaffirme le soutien de son groupe. Elle souligne l'importance des rencontres intergénérationnelles pour répondre aux défis liés au vieillissement de la population. Elle attire toutefois l'attention sur la nécessité d'un encadrement professionnel adapté pour assurer l'accueil à bas seuil, la coordination du lieu et la gestion de situations sociales complexes. Elle exprime le souhait qu'un professionnel du travail social puisse être engagé à terme. Elle relève également que la consultation du Conseil des jeunes n'apparaît pas dans le rapport, contrairement à celle du Conseil des seniors. Enfin, elle regrette que les étages supérieurs ne soient pas accessibles aux personnes à mobilité réduite, alors même que certaines activités destinées à la jeunesse y seront organisées. Malgré ces réserves, son groupe soutient majoritairement le crédit.

M. Patrick Chapuis remercie les intervenants et rappelle qu'il s'agit d'un projet-pilote de deux ans qui fera l'objet d'évaluations régulières. Concernant la question du personnel, il indique que le Conseil communal a choisi, dans un premier temps, de confier la coordination au personnel du CSJL, tout en s'appuyant sur les associations partenaires. Les besoins futurs seront réévalués au cours de l'expérience. Répondant à M. Domont, il précise qu'aucune économie locative n'est attendue puisque les partenaires conserveront leurs propres locaux et interviendront ponctuellement dans cet espace. Il indique également que des discussions seront engagées avec le Canton afin d'obtenir un soutien financier, le projet bénéficiant potentiellement à l'ensemble du district. Il cite enfin l'exemple de la Ville de Bienne, qui dispose de trois structures comparables fonctionnant de manière satisfaisante.

DÉCISION : **le crédit Avenue de la Gare 11 - Espace vivre ensemble est accepté par 36 voix contre 1, il y a 1 abstention.**

9. DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.01/26 – «UN RAPPORT ANNUEL SUR L'ACTIVITÉ GÉNÉRALE DU CONSEIL COMMUNAL ET DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE PLUS DIGESTE», PSD-JSJ, M. MAËL BOURQUARD (MPE/CHA)

[Préavis positif du Conseil communal]

M. Maël Bourquard, PSD-JSJ, explique que la motion vise à ouvrir une réflexion sur la présentation du rapport annuel de l'administration. Il estime que le document actuel, d'environ 80 pages, pourrait être rendu plus lisible sans perte d'information. Il propose de mettre davantage en valeur les faits marquants de l'année, sous la forme d'un document synthétique de 5 à 8 pages par service, tout en maintenant l'accès à l'ensemble des données via des annexes ou des supports numériques. Il cite notamment l'exemple de l'organigramme communal, reproduit chaque année alors qu'il est déjà disponible en ligne. Selon lui, l'objectif n'est pas de créer du travail supplémentaire ni de produire deux rapports, mais de faire évoluer la forme du document afin de présenter l'information de manière plus efficace et accessible, tout en garantissant la disponibilité de l'ensemble des données.

Mme Mérane Woudman, CS-POP et VERT-E-S, indique que le groupe CS-POP et Vert-e-s est partagé sur la proposition. Elle considère que le rapport actuel demeure pertinent et nécessaire dans une logique de continuité institutionnelle. Son groupe accueille favorablement l'idée d'un document synthétique complémentaire, comme proposé par le Conseil communal, mais s'interroge sur la charge de travail supplémentaire qu'une telle démarche pourrait engendrer. Elle relève également que le recours accru à des informations disponibles en ligne pourrait poser certaines difficultés, les habitudes et compétences numériques n'étant pas les mêmes pour tous les membres du Conseil.

M. Pascal Domont, PLR et PVL, indique que le groupe PLR et PVL partage plusieurs des réserves exprimées par Mme Woudman. Il souligne l'importance du rapport actuel, qui permet de disposer d'une photographie complète de l'activité communale à un moment donné. Il craint qu'une version condensée ne fasse disparaître certaines informations importantes. Il considère également que le travail de rédaction représente une occasion pour chaque service de valoriser ses réalisations annuelles. Tout en se déclarant favorable à une éventuelle limitation du volume du document, il estime que le rapport, dans sa forme actuelle, remplit pleinement sa fonction et annonce que son groupe refusera la motion.

M. Maël Bourquard, PSD-JSJ, répond que la motion ne vise pas à supprimer l'accès aux informations détaillées, lesquelles pourraient demeurer disponibles sous forme d'annexes ou sur d'autres supports. Il estime que le rapport actuel comporte de nombreuses répétitions et des éléments reconduits d'année en année avec peu de modifications. Selon lui, les disparités entre services dans le volume de contenu produit démontrent la nécessité de réfléchir à une présentation plus homogène, concise et accessible. Il souhaite que la Chancellerie puisse examiner des pistes permettant d'améliorer la lisibilité du document tout en préservant son contenu.

M. Damien Chappuis, maire, indique que le Conseil communal a interprété la motion comme la demande de maintenir un rapport complet, d'y adjoindre un document synthétique présentant les principales informations et de renforcer la diffusion des informations sur le site internet communal. Il précise que cette compréhension découle directement des éléments mentionnés dans le texte de la motion, qui demande un rapport à la fois complet et accessible. Il ajoute qu'une proposition concrète sera soumise ultérieurement si la motion est acceptée et qu'elle pourra encore faire l'objet de discussions au sein des commissions compétentes.

M. Maël Bourquard, PSD-JSJ, précise en conclusion que l'intention de la motion n'est pas de produire deux rapports distincts. Il réaffirme que l'objectif est de revoir la structure du rapport annuel afin d'en présenter les informations de manière plus concise et plus factuelle, tout en maintenant l'accès à l'ensemble des données actuellement disponibles. Il estime que certains passages comportent une part importante de texte descriptif et qu'une présentation plus synthétique permettrait de gagner en efficacité sans réduire la qualité de l'information transmise.

DÉCISION : la motion 5.01/26 est acceptée par 26 voix contre 8, il y a 4 abstentions.

10. RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.16/25 – «PRÉPARATION DE LA POPULATION EN CAS DE DANGERS NATURELS IMMINENTS», PLR ET PVL, MME CHRISTINE DOMONT (MPE/CHA/POL/UETP)

Mme Christine Domont, PLR et PVL, n'est pas satisfaite et demande l'ouverture de la discussion.

DÉCISION : l'ouverture de la discussion est acceptée par vote à main levée.

Mme Christine Domont, PLR et PVL, relève que sa question portait principalement sur le degré de préparation et d'information de la population en cas de danger naturel imminent. Si elle prend acte des éléments fournis concernant les services d'urgence, la protection de la population et les dispositifs institutionnels existants, elle estime que les questions relatives à l'information concrète de la population demeurent largement sans réponse. Elle s'interroge notamment sur la connaissance par la population du plan

d'alarme « Delémont Marée-basse » et sur la diffusion effective de ces informations au-delà des seules autorités compétentes. Elle relève également que le test annuel des sirènes est avant tout perçu comme un exercice technique et doute que la population connaisse réellement les comportements spécifiques à adopter en fonction des différents types d'alarme. Elle regrette en outre l'absence de supports d'information destinés à l'ensemble de la population, tels que des brochures ou des fiches pratiques récapitulant les mesures à prendre en cas de risques naturels majeurs. Enfin, elle estime que plusieurs éléments évoqués dans la réponse relèvent encore de projets en cours ou à venir, notamment le système fédéral d'alerte par SMS, l'inventaire des abris publics et privés ainsi que le développement d'un logiciel de répartition des places. Selon elle, ces démarches démontrent que plusieurs outils restent encore à mettre en œuvre avant que la population puisse disposer d'informations concrètes et directement utilisables en situation de crise.

11. RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.17/25 – «L'INFORMATIQUE UN OUTIL AU SERVICE DE L'ADMINISTRATION ET DE LA POPULATION », PSD-JSJ, M. MARC RIBEAUD (MPE/INF/CHA)

M. Marc Ribeaud, PSD-JSJ, est satisfait et demande l'ouverture de la discussion.

DÉCISION : l'ouverture de la discussion est acceptée par vote à main levée.

M. Marc Ribeaud, PSD-JSJ, relève que la réponse du Conseil communal annonce le développement d'un chatbot destiné à faciliter l'accès aux informations communales. Il s'interroge sur les modalités de test de cet outil avant sa mise en service et souhaite notamment savoir si un public test sera associé à son évaluation. Il rappelle que la Commune analyse déjà la fréquentation de son site internet et estime que l'introduction d'un tel outil pourrait accroître le nombre d'interactions et de demandes d'information adressées à l'Administration. Il considère dès lors qu'il serait pertinent d'évaluer son fonctionnement auprès d'utilisateurs représentatifs avant son déploiement.

M. Damien Chappuis, maire, répond qu'il ne dispose pas encore d'informations précises à ce sujet, la solution étant actuellement en cours de développement. Il indique toutefois que la Commune pourra s'inspirer de l'expérience du Canton avec la plateforme Jurassia afin d'examiner les modalités de tests et l'identification du public cible avant une éventuelle mise en service.

12. RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.01/26 – «SOVERAINETÉ NUMÉRIQUE- UN ENJEU DE GOUVERNANCE COMMUNALE», CS-POP ET VERT-E-S, MME CÉLINE ROBERT-CHARRUE LINDER (MPE/SFI/INF)

[Point reporté]

13. RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.02/26 – «LA SÉCURITÉ DE LA POPULATION- LA VILLE RÉPOND-ELLE AUX BESOINS», LE CENTRE, M. PATRICK FREIN (MPE/CRISD/RH)

M. Patrick Frein, Le Centre, est partiellement satisfait et demande l'ouverture de la discussion.

DÉCISION : l'ouverture de la discussion est acceptée par vote à main levée.

M. Patrick Frein, Le Centre, relève que plusieurs des problèmes soulevés dans sa question persistent depuis de nombreuses années et ne semblent évoluer que très lentement. Concernant la diminution du nombre d'employés intégrés au Centre de renfort, passé de huit à un, il précise ne pas remettre en cause le caractère volontaire de l'engagement au sein d'un centre de renfort ou d'un SIS. Il aurait toutefois souhaité obtenir davantage d'informations sur les démarches entreprises pour informer, encourager ou éventuellement soutenir les personnes concernées dans cette démarche. Il profite également de son intervention pour saluer l'engagement, la disponibilité et l'implication des membres du Centre de renfort et du SIS, qui doivent faire face à des interventions particulièrement exigeantes, tant sur le plan physique que psychologique, à toute heure du jour et de la nuit. S'agissant du déficit opérationnel, il constate que celui-ci est reconnu mais que la réponse consiste essentiellement à concentrer les moyens sur une première alarme. Il rappelle toutefois que la législation prévoit la capacité de répondre simultanément à deux alarmes. Selon lui, un centre de renfort constitue un soutien et ne devrait pas dépendre systématiquement de l'appui des SIS voisins pour assurer ses missions ordinaires. Il relève que cette situation perdure depuis plusieurs années et s'interroge sur les raisons pour lesquelles il n'est pas possible d'intégrer davantage de personnes travaillant à Delémont, à l'image de ce qui semble être pratiqué dans d'autres régions. Il estime que le recours aux SIS voisins doit rester réservé aux situations exceptionnelles et ne pas constituer une solution de fonctionnement habituelle. Enfin, il considère qu'attendre l'aboutissement de la réforme cantonale, dont les délais restent incertains, n'est pas pleinement satisfaisant au regard des enjeux de sécurité. Il souligne néanmoins que le Conseil communal paraît conscient de cette problématique. En conclusion, il suivra l'évolution du dossier et se réserve la possibilité d'y revenir en l'absence d'améliorations concrètes.

14. RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.03/26 – «MISES À BAN- INTÉRÊT PUBLIC ET RÉÉVALUATION», CS-POP ET VERT-E-S, M. PATRICK COMMENT (MPE/POL/BAT/UETP)

M. Patrick Comment, CS-POP et VERT·E·S, est partiellement satisfait et demande l'ouverture de la discussion.

DÉCISION : l'ouverture de la discussion est acceptée par vote à main levée.

M. Patrick Comment, CS-POP et VERT·E·S, remercie le Conseil communal pour sa réponse, qui apporte plusieurs informations utiles, notamment sur le nombre de mises à ban en vigueur et les lieux concernés. Il demeure toutefois interrogatif sur plusieurs points. Il rappelle qu'une mise à ban constitue une mesure permettant d'interdire l'accès à un lieu pour une durée déterminée afin de protéger l'ordre public, la sécurité ou la tranquillité du voisinage, et qu'elle doit à ce titre respecter le principe de proportionnalité. Il relève tout d'abord qu'aucune réévaluation n'a été menée, le Conseil communal estimant que les critères ayant conduit à l'instauration des mises à ban demeurent pertinents. Il s'interroge dès lors sur la manière de vérifier objectivement la nécessité et la proportionnalité de ces mesures lorsqu'elles sont maintenues parfois depuis plus de dix ans. Il souligne ensuite que plusieurs lieux concernés sont des écoles. S'il comprend la volonté de prévenir les nuisances et les dégradations, il juge surprenant qu'au moins une cour d'école demeure inaccessible au public durant l'ensemble des vacances scolaires. Empêcher l'accès à ces espaces alors qu'aucune activité scolaire n'y est organisée lui paraît difficilement conciliable avec les objectifs de santé publique, de cohésion sociale et d'utilisation optimale des infrastructures existantes. Il relève enfin que d'autres villes suisses ont également été confrontées à des problèmes de nuisances ou de dégradations dans les cours d'école. Plutôt que de privilégier uniquement des restrictions d'accès, certaines ont développé des mesures de gestion et de cohabitation permettant de maintenir ces espaces ouverts en dehors du temps scolaire, dans le respect du voisinage et des infrastructures.

15. RAPPORT DE RÉALISATION DU POSTULAT 4.05/25 – «PROJET PILOTE DE VIEILLE VILLE SANS VOITURE», PCSI, MME FLORINE JARDIN (UETP/MPE/POL)

Mme Florine Jardin, PCSI, est satisfaite.

16. RAPPORT DE RÉALISATION DU POSTULAT 4.03/25 « BÂTIMENTS PUBLICS OU SEMI-PUBLICS-METTRE EN PLACE UN DISPOSITIF DE CONCERTATION ET COORDINATION » , PSD-JSJ, M. ALIOU WADE (BAT)

M. Aliou Wade, PSD-JSJ, est satisfait.

17. DIVERS

Il n'y a pas de divers.

Interventions déposées :

- motion 5.03/26 «Energie pour la vie pour le peuple de Cuba», Mme Mérane Woudman, CS-POP et Vert-e-s
- postulat 4.02/26 «De la couleur et un peu de fantaisie pour apprivoiser les moloks», M. Aliou Wade, PSD-JSJ
- question écrite 2.09/26 «Quelle stratégie pour répondre au vieillissement de la population à Delémont ?», Mme Jessy Gigandet, PCSI

La séance est levée à 21h20.

AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL DE VILLE

La secrétaire :

Lucie Üncücan-Daucourt